HAUTE TARENTAISE
Communauté de Communes

École de Musique de Haute Tarentaise
Communauté de Communes de Haute Tarentaise
20 rue Jean Moulin 73700 Bourg Saint Maurice
04.79.07.54.90 - ecoledemusique@hautetarentaise.fr
www.hautetarentaise.fr

FICHE D'INSCRIPTION 2020-2021

€ PARCOURS / TARIFS

TARIFS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAUTE TARENTAISE	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	HORS CCHT
Éveil musical	34 €	82 €	126 €	149 €	152 €	155 €	188 €
Cycle I ***Cycle II*** ***Hors Cycle*** ***Musique actuelle***	67 €	179 €	336 €	393 €	438 €	447 €	488 €
Cycle II BEM ***CHAM*** *(Classes Horaires Aménagés Musique)* ***Etudiants***	77 €	193 €	405 €	465 €	507 €	517 €	556 €
Troisième Cycle Amateur ***CEM*** *(Certificat d'Études Musicales)*	102 €	293 €	450 €	507 €	540 €	561 €	605 €
Pratique collective ***Formation musicale***	35 €	40 €	57 €	67 €	77 €	79 €	93 €
Location d'instrument	140 €						180 €
Pratique d'un second instrument	57 €	122 €	224 €	239 €	293 €	298 €	346 €
Adultes *(cours individuels si places disponibles)*	549 €						654 €
Adultes *(orchestre d'apprentissage «vent»* ***Adultes*** *(cours collectifs par 4, guitare d'accompagnement)*	300 €						
Chorale adultes	79 €						

QUOTIENTS

Quotient familial (QF) à demander à la CAF sur www.caf.fr

- QF1 : inférieur à 600 €
- QF2 : de 600 à moins de 800 €
- QF3 : de 800 à moins de 1000 €
- QF4 : de 1000 à moins de 1200 €
- QF5 : de 1200 à 1400 €
- QF6 : supérieur à 1400 €

Hors CCHT :
personnes résidants en dehors de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise.

Dégressivité en cas de fratrie.

INSCRIPTION

AUTORISATIONS ET DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)....., né(e) le .....

DECLARE

• avoir pris connaissance du montant des frais de scolarité de mon enfant
• avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école de musique (disponible en ligne et au secrétariat de l'Ecole de Musique)

PRENDS note que

• en l'absence de l'attestation CAF, le quotient familial QF6 sera automatiquement appliqué
• que selon l'extrait de l'article 22 du règlement intérieur validé en Conseil Communautaire du 25 mars 2019.

Les inscriptions sont prises pour l'année scolaire entière, soit de septembre à juin.
Les élèves doivent acquitter les frais de scolarité en rapport avec chaque enseignement fréquenté tels qu'ils résultent des barèmes définis par le Conseil Communautaire. Pour faciliter le paiement aux familles, cette somme est recouvrée en 3 fois. Ces frais seront à régler sur TIPI (www.hautetarentaise.fr) ou auprès du Trésor Public, après réception du titre de recette (facture) correspondant : 1/3 en décembre, 1/3 en février et 1/3 en mai. Son montant reste acquis, même si l'élève, pour une raison quelconque, cesse de fréquenter les cours.
Seuls les nouveaux élèves pourront abandonner les cours durant le 1er trimestre. Dans ce cas uniquement un tiers de la cotisation sera dû. Dans tous les cas, le Directeur de l'école devra être informé par écrit de l'arrêt de la fréquentation des cours et ce au minimum 15 jours avant la fin du trimestre en cours.

Ecole de Musique de Haute Tarentaise

Communauté De Communes

Formulaire d'inscription

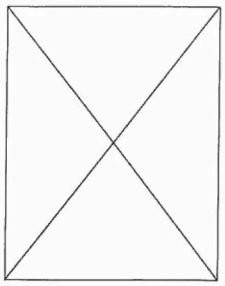

HAUTE TARENTAISE
Communauté de Communes
16 rue Saint Michel
73700 BOURG SAINT MAURICE
Tel : 04 79 07 54 90
Contact : ecoledemusique@hautetarentaise.fr
www.hautetarentaise.fr

Année scolaire 2020-2021 — **A remettre avant le 08/07/2020**

Responsable légal						Numéro	
Civilité		Nom		Prénom			
Adresse 1		Adresse 2		Adresse 3			
CP Ville		Tél domicile		Tél pro			
Mobile		E-mail					
Profession		Assurance RC		N° de contrat			
Né(e) le							

Responsable légal 2					
Civilité		Nom		Prénom	
Adresse 1		Adresse 2		Adresse 3	
CP Ville		Tél domicile		Tél pro	
Mobile		E-mail			
Profession					

Elève				Numéro	
Civilité		Nom		Prénom	
Adresse		Adresse 2		Adresse 3	
CP Ville		Tél domicile		Mobile	
E-mail				Inscrit depuis	
Date naiss.		Lieu naiss.		Niveau scol.	
Etablt scol.		Saisonnier			

Indiquez ci-dessous les cours auxquels vous souhaitez éventuellement vous inscrire.

Pièces à fournir : photocopie de l'attestation du quotient familial (CAF), 1 photo d'identité scannée si possible.

Merci de vérifier les informations ci-dessous et notifier les changements.Merci de valider les réinscriptions dans les cours existants et de noter les nouvelles demandes.

Date et signature du responsable légal

Depuis la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Dans le cadre de la RGPD, les données collectées sont destinées aux seuls échanges avec les familles dans le cadre du suivi pédagogique des élèves et pour l'élaboration de statistiques.

☐ J'autorise l'école de musique de Haute Tarentaise à utiliser les photos prises dans le cadre des cours, des auditions et des concerts de l'école de musique pour les publications de la Communauté de communes (cochez la case).

Si vous souhaitez obtenir des informations, rectifier des informations vous concernant, vous pouvez le faire à l'adresse suivante : administration@hautetarentaise.fr